

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Schweizerisches Handelsamtsblatt = Feuille officielle suisse du commerce = Foglio ufficiale svizzero di commercio**

Band (Jahr): **28 (1910)**

Heft 68

PDF erstellt am: **06.08.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Abonnements:

Schweiz: Jährlich Fr. 6
2^{tes} Semester . . . 3
Ausland: Zuschlag des Porto
Es kann nur bei der Post
abonnirt werden

Preis einzelner Nummern 15 Cts.

Abonnements:

Suisse: un an . . . fr. 6
2^e semestre . . . 3
Etranger: Plus frais de port
On s'abonne exclusivement
aux offices postaux

Prix du numéro 15 cts.

Schweizerisches Handelsamtsblatt

Feuille officielle suisse du commerce — Foglio ufficiale svizzero di commercio

Erscheint 1—2 mal täglich ausgenommen Sonn- und Feiertage	Redaktion und Administration im Eidgenössischen Handelsdepartement	Rédaction et Administration au Département fédéral du commerce	Parait 1 à 2 fois par jour les dimanches et jours de fête exceptés
Annoncen-Regie: HAASENSTEIN & VOGLER Insertionspreis: 25 Cts. die fünfgespaltene Petitzeile (für das Ausland 35 Cts.)		Régie des annonces: HAASENSTEIN & VOGLER Prix d'insertion: 25 cts. la ligne (pour l'étranger 35 cts.)	

Inhalt — Sommaire

Handelsregister. — Registre du commerce. — Banque cantonale vaudoise, à Lausanne, et ses agences.

Amtlicher Teil — Partie officielle

Handelsregister. — Registre du commerce. — Registro di commercio.

I. Hauptregister — I. Registre principal — I. Registro principale

Bern — Berne — Berna Bureau Bern

1910. 14. März. Hans Hübscher, von Basel, wohnhaft in Muri b. Bern, und Paul Otto Leuenberger, von Huttwil, wohnhaft in Bern, haben unter der Firma **Ingenieurbureau Leuenberger & Hübscher** in Bern eine Kollektivgesellschaft eingegangen, welche am 1. April 1910 beginnt. Natur des Geschäftes: Ingenieurbureau. Moserstrasse 2.

Bureau Langnau (Bezirk Signau)

11. März. Aus dem Vorstand des Vereins unter der Bezeichnung **Alt-evangelische Taufgesinnten-Gemeinden der Schweiz** mit Sitz in Langnau (S. H. A. B. Nr. 144 vom 10. Mai 1898, pag. 595; Nr. 91 vom 17. März 1899, pag. 363, und Nr. 157 vom 13. April 1905, pag. 625) sind der Präsident David Ummel, in Cbaux d'Abel, und die beiden Sekretäre Samuel Nussbaumer, in Sous-la-Côte-la-Joux, und Peter Kipfer, am Raingut zu Langnau, ausgeschieden. An ihrer Stelle sind in der Konferenz vom 15./16. Oktober 1909 gewählt worden: Als Präsident: Johann Kipfer, im Kehr, von und zu Langnau; als Sekretär: Jakob Gerber, von Langnau, Lehrer im obern Frittenbach daselbst, und Jakob Amstutz, von Sigriswil, in Kleintal (Berne Jura). Der Präsident bzw. der Vizepräsident Samuel Gerber führt in Verbindung mit dem Kassier Ulrich Salzmann oder einem der beiden Sekretäre für den Verein die verbindliche Unterschrift.

11. März. Im Vorstand des Vereins unter der Bezeichnung **Alt-evangelische Taufgesinnten-Gemeinde Emmenthal**, mit Sitz in Langnau (S. H. A. B. Nr. 18 vom 17. Januar 1900, pag. 74) sind der Kassier Peter Kipfer und der einte Sekretär Johann Mosimann in der Gliederversammlung vom 26. September 1909 ersetzt worden durch: Ulrich Salzmann, von Eggwil, in Langnau, als Kassier, und Friedrich Gerber, von und in Langnau, als II. Sekretär. Der Präsident und der Vizepräsident, der Kassier und die beiden Sekretäre führen je zu zweien für den Verein die verbindliche Unterschrift.

Bureau de Moutier

14 mars. Sous la dénomination de **Société de musique, la Lyre de Crémînes**, il est fondé une société qui a son siège à Crémînes et qui a pour but la culture de la musique parmi ses membres. Ses statuts portent la date du 10 juin 1908. Tout citoyen peut en faire partie moyennant présentation et acceptation par l'assemblée générale et paiement de la finance d'entrée. La société a des membres actifs et des membres passifs. La qualité de sociétaire se perd par la démission ou l'exclusion; les convocations se font à domicile. Les dettes de la société sont garanties par sa fortune, les sociétaires n'en sont pas personnellement responsables. En cas de dissolution, la fortune sera remise au conseil municipal pour être conservé au profit d'une société identique. Les organes de la société sont: L'assemblée générale et le comité de direction. La signature pour les engagements de la société appartient uniquement au président de la société. Le président est Henri Gossin, originaire de Crémînes.

14 mars. La société le **Cercle démocratique de Tavannes**, à Tavannes (F. o. s. du c. du 19 février 1907, n^o 42, page 278, et du 10 avril 1908, n^o 89, page 629), dans l'assemblée générale de ses sociétaires du 20 février 1910, a nommé président, en remplacement de Charles Pécaut, visiteur, à Tavannes, démissionnaire: Hermann Schoub, originaire de Rieben (Bâle-ville), intendant de l'arsenal, à Tavannes, qui signera collectivement avec le secrétaire ou avec le caissier au nom de la société.

Uri — Uri — Uri

1910. 10. März. Der Genossenschaftsrat des **Konsumvereins Erstfeld** (S. H. A. B. Nr. 419 vom 24. Oktober 1905, pag. 1673) in Erstfeld, wurde in der Generalversammlung vom 6. März 1910 folgendermassen bestellt: Jakob Stöckli, von Aristau (Aargau), Präsident; Eduard Schnurrenberger, von Pfäffikon (Zürich), Vizepräsident; Henri Boissier, von Nyon (Waadt), Aktuar; Laurenz Vogt, von Mandach (Aargau), Kassier; Josef Kupper, von Buttisholz (Luzern); Johann Kuhn, von Bisikon (Zürich); Adolf Mayer, von Ermatingen (Thurgau); Fritz Herzog, von Wynau (Bern); Robert Müller, von Kottwil (Luzern); Anton Aschwanden, von Altdorf; Alois Grab, von Schwyz; Ambros Wipfli, von Erstfeld; Robert Tresch, von Erstfeld; Emil Schlumpf, von Mönchaltorf (Zürich); Ernst Hofmann, von Weggis (Luzern); alle in Erstfeld. Die rechtsverbindliche Unterschrift für die Genossenschaft führen je zu zweien der Präsident, Kassier und Aktuar.

Glarus — Glaris — Glarona

1910. 14. März. Die Kommanditgesellschaft unter der Firma **F. Fischli & C^{ie}**, Fabrikation, Handel und Export von Stickereien, in Näfels (S. H. A. B. Nr. 256 vom 14. Oktober 1908, pag. 1770), ist infolge Austrittes der Kommanditärin Witwe Louise Landolt erloschen. Aktiven und Passiven eben über an die neue Firma «F. Fischli» in Näfels.

14. März. Inhaber der Firma **F. Fischli**, Fabrikation und Handel in Stickereien, in Näfels, ist Fritz Fischli, von und in Näfels. Die Firma übernimmt Aktiven und Passiven der erloschenen Firma «F. Fischli & C^{ie}». Natur des Geschäftes: Fabrikation und Handel in Stickereien.

14. März. Die Kollektivgesellschaft unter der Firma «Egidius Trümper & C^{ie}», Druckerei, in Glarus (S. H. A. B. Nr. 272 vom 27. Dezember 1892, pag. 1104) hat sich aufgelöst; die Liquidation wird unter der Firma **Egidius Trümper & C^{ie} in Liquid.** durch die beiden bisherigen geschäftsführenden Gesellschafter Egidius von Jakob Trümper und Joseph Streiff-Ris besorgt. Die an Alfred Tschudi-Luchsinger erteilte Prokura ist erloschen.

Waadt — Vaud — Vaud

Bureau de Nyon

1910. 14 mars. **Société de fromagerie de Prangins**, association dont le siège est à Prangins (F. o. s. du c. du 8 octobre 1887, page 779). Dans leur assemblée générale du 23 décembre 1909, les sociétaires ont appelé en qualité de membres du comité: Arthur Favre, président; Georges Dufour, secrétaire; Albert Ruey, Siméon Joseph, Eugène Maire; tous à Prangins.

Neuenburg — Neuchâtel — Neuchâtel

Bureau de La Chaux-de-Fonds

1910. 10 mars. La raison **O. Prêtre**, à La Chaux-de-Fonds (F. o. s. du c. du 30 juillet 1892, n^o 170), est radiée ensuite de renonciation du titulaire, la procuration conférée à Daniel Chappuis (F. o. s. du c. du 9 juin 1908, n^o 146), se trouve ainsi éteinte. L'actif et le passif sont repris par la maison «D. Chappuis, successeur de O. Prêtre».

10 mars. Le chef de la maison **D. Chappuis, successeur de O. Prêtre**, à La Chaux-de-Fonds, est Daniel Chappuis, des Ponts, domicilié à La Chaux-de-Fonds. La maison reprend l'actif et le passif de la maison «O. Prêtre», à La Chaux-de-Fonds, radiée. Genre de commerce: Combustibles et matériaux de construction. Bureaux: Place Neuve n^o 10.

Genève — Genève — Ginevra

1910. 12 mars. La raison **Léon Kaeser**, à Genève (F. o. s. du c. du 14 février 1907, page 254), est radiée.

La maison est continuée, avec reprise de l'actif et du passif, sous la raison **V. Massonnet**, à Genève, par Madame Valérie Massonnet, d'origine vaudoise, domiciliée à Genève. Genre d'affaires: Commerce d'épicerie, fromages et beurre. Magasin: 3, Rue de la Cité.

12 mars. La **Société anonyme de l'Avenue de Lancy N^o 18**, ayant son siège à Genève (F. o. s. du c. du 23 juillet 1908, page 1326), a, dans son assemblée générale du 3 mars 1910, renouvelé son conseil d'administration comme suit: François Rubin, Antoine Leclerc (tous deux déjà inscrits), Charles Roeb, Ernest Monjon, Dominique Moschetti; tous à Genève.

12 mars. La société dite **Club des Grimpeurs de Genève**, ayant son siège à Genève (F. o. s. du c. du 29 avril 1907, page 758), a, dans son assemblée générale du 6 janvier 1910, modifié ses statuts en ce sens que la société sera administrée par un comité composé de 7 membres au lieu de 5. Le président actuel est Arthur Wetzler, à Genève, et le trésorier: Charles Plojoux, à la Servette, lesquels engagent la société par leur signature collective.

12 mars. La **Société d'Automobiles à Genève (S. A. G.)** société anonyme ayant son siège à Genève (F. o. s. du c. du 9 juillet 1906, page 1174), a, dans son assemblée générale du 18 janvier 1910, voté sa dissolution et a nommé en qualité de liquidateurs: Gottfried Brennwald, à Zurich, Rudolf Staebelin, à Bâle, et Léon Gouy, à Genève. Les liquidateurs signeront collectivement à deux.

12 mars. Suivant statuts approuvés le 20 novembre 1909, et modifiés le 5 février 1910, il s'est fondé sous la dénomination de **Société fribourgeoise d'épargne La Sarine**, une association conformément au titre 27 du C. O. ayant pour but l'épargne par petits versements. Son siège est à Genève. Toute personne voulant faire partie de l'association devra être présentée par deux sociétaires, payer une finance d'entrée de fr. 1.50 et adhérer aux statuts. La cotisation sera de 50 centimes au minimum par semaine. Les membres entrant dans la société pendant l'exercice en cours, payeront un surplus de vingt centimes par semaine écoulée. On sort de l'association par démission envoyée par écrit au comité ou par radiation conformément aux statuts; le sociétaire démissionnaire ou radié n'aura droit qu'au remboursement à la fin de l'exercice des cotisations par lui versées, la finance d'entrée, les amendes et les intérêts restant acquis à la société. Chaque année, il sera remboursé à chaque sociétaire le total de ce qu'il aura versé. Cette somme pourra être remboursée avant le terme dans les cas prévus aux statuts. Les intérêts sont répartis au prorata des sommes versées à la caisse. Le produit des finances d'entrée sera acquis à la société pour le nouvel exercice. L'association est administrée par un comité de 7 membres nommés pour une année en assemblée générale et rééligibles. L'association est valablement représentée et engagée par la signature collective du président, du secrétaire et du trésorier. Les sociétaires sont exonérés de toute responsabilité personnelle quant aux engagements pris par l'association, lesquels sont uniquement garantis par ses biens propres. Le comité est composé de Joseph Delabays, à Plainpalais, président; Auguste Gachet, aux Eaux-Vives, secrétaire; Charles Ubold, à Genève, trésorier; Daniel Wyss, à Genève; Pierre Clerc, à Genève; Walter Stucky, à Genève et N.-Louis Bardy, à Carouge. Siège social: Cafétéria Guillaume Tell, 4, Rue Kléberg.

Bilan annuel de la Banque cantonale vaudoise, à Lausanne, et ses agences au 31 décembre 1909.

Actif.

(Sauf ratification statutaire.)

Passif.

I. Caisse.																			
	800,000	—	Couverture des billets, en espèces ayant cours légal.																
	55,570	—	Autres valeurs en espèces ayant cours légal.																
	855,570	—	<i>Encaisse légale.</i>																
	119,250	—	Propres billets (voir annexe n° 1).																
	616,000	—	Billets de la Banque nationale Suisse.																
	34,000	—	Billets des autres banques d'émission suisses.																
	107,438	06	Billets étrangers.																
1,734,927	36	81	Monnaies d'appoint et monnaies étrangères.																
II. Créances à courte échéance.																			
(Disponibles au plus tard dans les 8 jours.)																			
	211,062	50	Banques d'émission suisses, comptes débiteurs.																
	1,762,350	21	Correspondants débiteurs.																
	1,927,069	33	Comptes courants entre la Banque principale et ses agences.																
Divers:																			
	579,690.	22	Coupons.																
	291,385.	55	Valeurs en commission.																
4,792,787	71	67	21,229. 90 Formules timbrées.																
III. Créances sur effets de change.																			
Effets escomptés sur la Suisse:																			
	4,402,593.	60	échus dans les 30 jours.																
	3,444,602.	40	entre 31 et 60 "																
	3,128,845.	40	" " 61 et 90 "																
	2,554,824.	—	" " après 90 "																
13,530,965	40																		
Papier commercial:																			
Suisse																			
	2,889,514.	59	échus dans les 30 jours																
	1,994,219.	40	entre 31 et 60 "																
	1,610,744.	55	" " 61 et 90 "																
	304,347.	85	" " après 90 "																
6,324,413	04																		
Etranger																			
	13,352.	95																	
	4,454.	50																	
	9,470.	30																	
	1,308.	90																	
6,295,826.	39																		
Avances sur nantissement:																			
	1,422,220.	—	échus dans les 30 jours.																
	1,905,465.	—	entre 31 et 60 "																
	1,498,590.	—	" " 61 et 90 "																
	1,326,175.	—	" " après 90 "																
6,152,450	—																		
26,697,352	21	77	Effets à l'encaissement.																
IV. Autres créances à terme.																			
(Disponibles après 8 jours.)																			
	41,070,057	76	Comptes courants débiteurs avec crédit convert.																
	1,183,359	45	Comptes courants créanciers momentanément débiteurs.																
	11,039,360	—	Créances sans engagement par lettre de change, avec garantie.																
55,749,944	06	85	Créances hypothécaires de toutes sortes.																
V. Placements à terme indéfini.																			
	1,454,708	—	Actions																
	4,315,977	—	Obligations																
	5,000,000	—	Obligations constituant le fonds de réserve																
	10,770,685	—	immobilisé																
	116,800	—	<i>Effets publics.</i>																
	2,427,717	10	Immeubles en liquidation, non destinés à l'usage de la banque.																
13,315,202	10		Liquidations et soldes (en souffrance).																
VII. Placements fixes.																			
	500,000	—	Hôtel de la banque.																
	75,000	—	Dépendances de l'hôtel de la banque (voir annexe n° 5).																
577,000	—		Mobilier de la banque.																
VIII. Comptes d'ordre.																			
	4,754	10	Intérêts échus et non perçus sur articles de l'actif																
	36,011	55	Prorata d'intérêts sur articles de l'actif																
40,765	65																		
IX. Capital non versé.																			
	5,857,500	—	Capital non versé (solde de la part réservée à l'Etat de Vaud).																
108,765,479	09																		

I. Emission de billets.					
Billets en circulation	1,880,750	—			
Propres billets en caisse (voir annexe n° 1)	119,250	—	2,000,000	—	
II. Engagements à courte échéance.					
(Remboursables au plus tard dans les 8 jours.)					
Comptes de virements, de chèques et mandats	902,293	45			
Banques d'émission suisses, comptes créanciers	196,095	22			
Correspondants créanciers	1,053,930	80			
Comptes courants créanciers (voir annexe n° 3)	21,033,954	93			
Comptes courants débiteurs, momentanément créanciers	1,013,338	80			
Consignations juridiques (voir annexe n° 4)	639,689	28			
Intérêts et coupons échus et non perçus	114,681	50			
Intérêts et dividendes échus et non encaissés	2,786	50			
Divers:					
Conpons	135,481	76			
Valeurs en commission	122,002.	35			
Tantièmes	60,000	—	25,274,254	09	
IV. Autres engagements à terme.					
(Avec terme de remboursement dépassant 8 jours.)					
Certificats de dépôts à terme échus on dont le remboursement peut être exigé dans le courant de l'année prochaine	5,273,246	75			
Certificats de dépôts à terme dont le remboursement ne peut être exigé dans le courant de l'année prochaine	40,216,700	—	45,489,946	75	
V. Comptes d'ordre.					
Réserves pour pertes éventuelles	1,500,000	—			
Bésoin sur articles de l'actif (voir détail Prorata d'intérêts sur articles dn profits et pertes).	289,082	60			
Bénéfice net de l'exercice 1909 réparti aux actions	915,334	35	4,140,104	45	
	1,435,687	50			
VI. Fonds propres.					
Capital versé	19,142,500	—			
Fonds de réserve statutaire, y compris l'allocation de 1909	6,800,000	—			
Report du solde du bénéfice pour l'année 1910	61,173	80	26,008,673	80	
VII. Capital non versé.					
Capital non versé (solde de la part réservée à l'Etat de Vaud)		—	5,857,500	—	

Annexes au bilan annuel de la Banque cantonale vaudoise, à Lausanne, au 31 décembre 1909.

Annexe n° 1. Etat des billets de banque au 31 décembre 1909.

	Emission	En caisse	En circulation
460 billets de fr. 1000	= fr. 460,000	86,000	374,000
310 " " 500	= " 105,000	5,000	100,000
11,150 " " 100	= " 1,115,000	21,900	1,093,100
6,400 " " 50	= " 320,000	6,350	313,650
18,220 billets	= fr. 2,000,000	119,250	1,880,750

Annexe n° 4. Consignations juridiques.

Les comptes de dépôts en consignation se répartissent en:

a. 742 comptes avec un avoir au-dessous de fr. 5000	fr. 380,442. 63
28 comptes avec un avoir au-dessus de fr. 5000, à fr. 5000 par compte	" 140,000. —
Remboursables dans tous les cas dans les 8 jours	fr. 520,442. 63
b. 28 comptes avec un avoir au-dessus de fr. 5000, remboursables éventuellement après 8 jours	" 119,246. 65
Remboursables dans la règle dans les 8 jours	fr. 639,689. 28

Annexe n° 3. Comptes courants créanciers.

L'article 29 des statuts, 2^{me} alinéa, est ainsi conçu:
 „Pour le paiement des sommes excédant fr. 10,000, un avis préalable peut être exigé.“
 Les comptes courants créanciers se répartissent en:
 a. 6,287 comptes avec un avoir au-dessous de fr. 10,000. fr. 8,143,987. 65
 423 comptes avec un avoir au-dessus de fr. 10,000, à fr. 10,000 par compte fr. 4,230,000. —
 Remboursables dans tous les cas dans les 8 jours fr. 12,373,987. 65
 b. 423 comptes avec un avoir au-dessus de fr. 10,000, remboursables éventuellement après 8 jours fr. 8,659,967. 28
 Remboursables dans la règle dans les 8 jours fr. 21,033,954. 93

Annexe n° 5. Dépendances de l'Hôtel de la Banque.

Sous cette désignation figure dans le bilan chapitre VII „Placements fixes“ la somme de fr. 75,000. —
 Il s'agit d'un terrain acquis en 1908 de la Société du Cercle de Beau-Séjour, à Lausanne, et qui figurait déjà pour la somme de fr. 151,000 dans le bilan de 1908. Ce montant a été réduit au chiffre ci-dessus ensuite d'amortissements.

